

COMITE TGV REACTION CITOYENNE

Siège : Centre socio-culturel 86440 MIGNE-AUXANCES

Tél 06 81 13 67 91 Courriel : reaction-tgv@wanadoo.fr Site : <https://comitetgv.fr>

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{er} avril 2019

Comme annoncé dans notre communiqué 03 février 2019 où le Comité TGV Réaction Citoyenne annonçait que les associations étaient en ordre de bataille pour protéger les riverains de la LGV SEA.

La stratégie consistera à tenter d'obtenir des travaux permettant de réduire massivement le bruit à la source et partant les préjudices subis.

Dans l'hypothèse où ce résultat ne serait pas atteint, des demandes indemnitaires seraient soutenues devant la juridiction administrative afin de compenser la perte de valeur vénale et les troubles subis.

Nous venons de demander au cabinet Huglo Lepage de lancer la procédure de recours "gracieux" qui est la 1^{ère} étape qui consiste à déposer un recours pour obtenir l'abrogation de l'arrêté de novembre 1999 fixant les normes de bruit pour le ferroviaire considérant que ces normes ne sont pas suffisantes pour respecter la santé humaine.

Certes lors de l'examen du projet de Loi orientation des mobilités l'amendement du sénateur Nicolaj (Sarthe) a été voté à l'unanimité. Certes il intègre la notion d'émergence de bruit (pic de bruit) plus représentatif du vécu des riverains mais l'amendement doit passer à l'assemblée nationale et la Loi ne sera pas rétroactive. Ce sont des raisons supplémentaires pour lesquelles le Comité lance cette procédure.

Les habitants de tous les départements concernés par la LGV seront invités à assister à une réunion publique le 25 mai à 10 heures à l'Agora de Jaunay-Marigny pour expliquer les procédures et ceci avec la participation de Me Corinne Lepage.

Bien entendu le détail de cette réunion sera donné dans les semaines à venir.

Patrick Lantrès

Président du Comité TGV Réaction Citoyenne

Contact : 06 81 13 67 91

Courriel : reaction-tgv@wanadoo.fr